

SECTION EURO

NOTRE GROUPE

Notre groupe
se compose
de 15 élèves
du niveau 4^{ème}.



PRÉSENTATION

- Le parcours LCE au niveau du collège représente un volume de 2 heures par semaine. Ce parcours fait suite aux anciennes sections Européennes et nécessite un bon niveau dans la langue qui sera approfondie tout au long de ce parcours.
- Il s'agira d'un enseignement dispensé par un professeur d'allemand qui va proposer des thèmes divers et variés, essentiellement tournés vers une ouverture culturelle, un enrichissement de la langue.
- Au niveau lycée ce parcours est poursuivi en section Européenne avec l'enseignement d'une autre matière qui se fait en langue allemande : souvent il s'agit de SVT ou de l'histoire-géographie DNL.

PRÉPARER NOTRE AVENIR

- Donner à des élèves la possibilité d'aller plus loin dans la connaissance de la langue allemande.
- Enrichir les connaissances historiques et culturelles des pays de la langue allemande.
- Encourager l'expression orale, qui est l'une des compétences visées du socle commun des compétences.
- Favoriser un échange épistolaire avec une classe d'Outre-Rhin, par exemple, ou bien effectuer un déplacement en pays germanique.
- Il est également possible d'imaginer que quelques heures soient mutualisées pour un déplacement, pour des recherches. Une certaine liberté est donc donnée aux établissements et aux enseignants pour ce parcours à la fois riche et exaltant pour les élèves qui aiment l'allemand et qui souhaitent s'investir.

PROFIL REQUIS

- Pour pouvoir intégrer cette section, il est nécessaire de remplir quelques conditions :
 - ✓ Posséder un bon niveau dans la langue concernée
 - ✓ Avoir le goût de la recherche et du travail, être actif à l'oral.
 - ✓ S'engager pour 2 ans ; le suivi se fera en classe de 3^{ème}.

JUMELAGE

- Le collège Jean XXIII est en train de mettre en place plusieurs jumelages avec des établissements allemands.
- La classe de 4^{ème} euro travaille avec le Hans Thoma Gymnasium de Lörrach (8.D et 9.D). Il y a un échange avec une trentaine d'élèves.
- Une visite de l'établissement est prévue pour la fin de l'année scolaire.